

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 21 février 2020, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, M. Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Gilles SAUMIER, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ M. Gérard FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, M. Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD, MM. Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Colette MANSUY, M. Pascal BURGAIN, Mmes Claudine COLAS, Mélanie CHERRIER, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Francis VILLAUME, Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Gérard FRANÇOIS, Mme Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. Jacques DEWAELE*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), MM. Ghislain GALLAND, Gérard BARDOT, Pierre-Jean COURBEY (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT, MM. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), Jean-Luc LEFEUVRE, Mmes Catherine PAILLARD, Michèle WALTER, MM. Joël GERARD (remplacé par Mme Mélanie CHERRIER), Bernard ZABEL (remplacé par M. Alain FORTIER), Mme Marie-Françoise MEYER (pouvoir à Mme Virginie BURTIN), MM. Philippe ALAVOINE, Laurent GELLENONCOURT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Marie VIROUX, M. Jean-Marie LECLERE

RAPPORTEUR : M. François GENAY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 5 MARS 2020 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2020-059 : Environnement - Démarche Zéro phytosanitaire - Demande de subvention pour la mise en œuvre opérationnelle de la communication et sensibilisation associées

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite dans les collectivités et les établissements publics, et depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les particuliers.

L'évolution du cadre réglementaire et l'engagement environnemental de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) ont amené la collectivité à progresser dans ses pratiques, afin de répondre à la nécessité de limiter au maximum les pollutions chimiques dans l'eau, l'air, les sols et la végétation, qui nuisent à la santé de tous.

Pour cela, trente-six communes volontaires, ainsi que le service de gestion des équipements communautaires, se sont lancés dans une démarche globale et progressive, vers un objectif nul d'utilisation de produits phytosanitaires. Ils sont accompagnés par le prestataire retenu, la FREDON Grand Est, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) et de la Région Grand Est, à hauteur de 80 % (voir délibération n°2017-336).

Afin de valoriser l'engagement de tous mais surtout, d'informer et de sensibiliser les habitants pour s'assurer du succès de la démarche, des outils de communication sont proposés. L'objectif est double, il s'agit de faire adhérer les habitants aux nouvelles méthodes et de prévenir les remarques éventuelles des riverains qui auraient, pour certains, le sentiment erroné de l'abandon de l'entretien des espaces. Ces outils sont éligibles aux aides de l'AERM à hauteur de 40%.

Dans ce contexte, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter la participation financière de l'AERM, pour les opérations de communication et de sensibilisation associées à la démarche.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- Autorise le Président à solliciter une subvention au taux le plus haut, auprès de tous les financeurs potentiels, notamment l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, pour la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation, afin d'accompagner la démarche engagée, vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Fait et délibéré à Baccarat, le 27 février 2020

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20200227-2020-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020